

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-treizième session**

Bangkok, 15-19 mai 2017

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique: quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable****Rapport du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable***Résumé*

Le quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable s'est tenu à Bangkok du 29 au 31 mars 2017. Le Forum a examiné les perspectives et priorités régionales concernant la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en axant la réflexion sur le thème de l'élimination de la pauvreté et de la promotion de la prospérité. Les discussions ont donné lieu à un examen approfondi des objectifs de développement durable 1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17, qui constituent l'ensemble des objectifs à examiner par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2017. Les perspectives nationales des pays participant aux examens nationaux volontaires ont été communiquées. Le Forum s'est également penché sur le rôle que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes peuvent jouer dans les trois dimensions du développement durable; il a passé en revue les enseignements tirés et l'expérience acquise par les villes pour ce qui est des mesures d'adaptation aux réalités locales ayant été prises en matière d'élimination de la pauvreté et de promotion de la prospérité; et a débattu de la manière dont le commerce multilatéral, l'investissement, les flux technologiques et d'innovation ainsi que l'accès aux données et aux statistiques peuvent appuyer les progrès liés aux cibles au niveau de leur mise en œuvre, de leur suivi et de l'établissement de rapports les concernant.

Le Forum a aussi examiné les moyens de renforcer la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 dans la région Asie-Pacifique et dans ce contexte, il a adopté le mandat du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et une feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, l'accent étant mis sur les moyens pratiques de mise en œuvre et les domaines thématiques prioritaires en matière de développement social, de réduction des risques de catastrophe, de changements climatiques, de gestion des ressources naturelles, de connectivité et d'énergie, ainsi que de modalités de mise en œuvre et de processus de suivi des progrès.

\* E/ESCAP/73/L.1.

1. Le quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), s'est tenu à Bangkok du 29 au 31 mars 2017.

2. Il a rassemblé plus de 500 participants, dont des représentants de gouvernements, des organisations de la société civile, des organismes des Nations Unies et autres organisations internationales, ainsi que d'autres entités.

3. Des représentants des États membres ci-après ont participé au Forum: Afghanistan; Arménie; Australie; Azerbaïdjan; Bangladesh; Bhoutan; Cambodge; Chine; États-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; Fidji; Géorgie; Îles Salomon; Inde; Indonésie; Iran (République islamique d'); Japon; Kazakhstan; Kirghizistan; Kiribati; Malaisie; Maldives; Mongolie; Myanmar; Nauru; Népal; Ouzbékistan; Pakistan, Philippines, République de Corée; République démocratique populaire lao; Samoa; Sri Lanka; Thaïlande; Timor-Leste; Turquie; Turkménistan; Vanuatu; et Viet Nam. Y a également participé un représentant de la Suisse en tant qu'observateur.

4. Au titre du point 1 a) de l'ordre du jour, le Président du troisième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, M. Gamini Jayawickrama Perera, Ministre sri-lankais du développement durable et de la flore et la faune sauvages, a fait une déclaration sur les résultats du troisième Forum. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution de bienvenue et a présenté une vue d'ensemble du Forum. Des déclarations ont été prononcées par M. Don Pramudwinai, Ministre thaïlandais des affaires étrangères, et M. Nabeel Munir, Vice-Président du Conseil économique et social. M<sup>me</sup> Helen Hakena et M. Amit Timilsina ont fait des déclarations au nom de la société civile.

5. Au titre du point 1 b) de l'ordre du jour, le Forum a élu les membres du Bureau suivants:

a) Président:

M. Ahsan Iqbal Chaudhary (Pakistan)

b) Vice-Présidents:

M. Thinley Namgyel (Bhoutan)

M. Semi Koroilavesau (Fidji)

M. Subandi Sardjoko (Indonésie)

M. Zhyldyz Polotova (Kirghizistan)

M. Min Bahadur Shrestha (Népal)

M. Gamini Jayawickrama Perera (Sri Lanka)

M. Arjuna Sujeewa Senasinghe (Sri Lanka)

M. Ezizgeldi Annamammedov (Turkménistan)

c) Rapporteur:

M<sup>me</sup> Rosemarie G. Edillon (Philippines)

6. Au titre du point 1 c) de l'ordre du jour, le Forum a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture du Forum:

a) Allocutions d'ouverture;

b) Élection du Bureau;

c) Adoption de l'ordre du jour.

2. Perspectives régionales sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030:
  - a) Du contexte mondial au contexte régional: suivi et examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et conséquences pour la région Asie-Pacifique;
  - b) Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau régional;
  - c) Progrès à accomplir et résultats à obtenir à l'échelon national concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
3. Renforcement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique:
  - a) Renforcement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique;
  - b) Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique;
  - c) Forme et fonction du Forum.
4. Questions diverses.
5. Examen et adoption du projet de rapport du Forum.
6. Clôture du Forum.
7. Au titre du point 2 a) de l'ordre du jour, la Secrétaire exécutive a fait une présentation des progrès régionaux accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
8. Au titre du point 2 b) de l'ordre du jour, une table ronde a examiné les perspectives et tendances régionales concernant le thème du Forum: « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans une région Asie-Pacifique en mutation ».
9. Au titre du même point de l'ordre du jour, le Forum a été informé des principales recommandations formulées par les six tables rondes qui ont procédé à une étude approfondie de l'ensemble des objectifs de développement durable à examiner lors du prochain forum politique de haut niveau pour le développement durable du Conseil économique et social<sup>1</sup>.
10. Au titre du point 2 c) de l'ordre du jour, les pays de la région Asie-Pacifique participant aux examens nationaux volontaires dans le cadre des forums politiques de haut niveau pour le développement durable en 2016 et 2017 ont partagé leurs points de vue nationaux sur les progrès accomplis et les résultats obtenus concernant le Programme 2030.
11. Au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, le Forum a été informé de trois tables rondes, intitulées: « Égalité des sexes et autonomisation des

---

<sup>1</sup> L'intégralité des résumés des tables rondes et des recommandations est consultable à l'adresse [www.unescap.org/sites/default/files/pre-ods/EESCAPFSD\(4\)CRP1\\_0.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/pre-ods/EESCAPFSD(4)CRP1_0.pdf).

femmes et des filles: une voie d'accès à la réalisation des objectifs de développement durable »; « Données d'expérience et enseignements tirés de l'adaptation aux réalités locales des objectifs de développement durable »; et « Renforcer la fourniture des moyens de mise en œuvre ».

12. Au titre du point 3 b) de l'ordre du jour, le Forum a adopté la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique telle que figurant à l'annexe II du présent document, pour examen par la Commission et pour approbation par cette dernière à sa soixante-treizième session.

13. Au titre du point 3 c) de l'ordre du jour, le Forum a adopté le mandat du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tel que figurant à l'annexe III du présent document, pour examen par la Commission et pour approbation par cette dernière à sa soixante-treizième session.

14. Aucune question n'a été examinée au titre du point 4 de l'ordre du jour.

15. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Forum a adopté le présent rapport et ses annexes le 31 mars 2017. Le résumé du Président du Forum figure à l'annexe I.

16. Le Partenariat Asie-Pacifique sur les objectifs de développement durable établi entre la CESAP, la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement a fait l'objet d'une présentation, ainsi que son portail de données et ses produits du savoir: *Asia-Pacific Sustainable Development Goals Outlook* et le rapport thématique intitulé « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans une région Asie-Pacifique en mutation ». D'autres produits du savoir ont été présentés dans le cadre du Forum: « South-South in Action – Sustainability in Thailand, Experience for Developing Countries » (« Les pays du Sud en marche. La durabilité en Thaïlande, une expérience pour les pays en développement »), présentation établie conjointement par le Ministère thaïlandais des affaires étrangères et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud; parallèlement, la présentation pour l'Asie et le Pacifique de l'édition 2017 du rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, intitulé « Wastewater: The Untapped Resource » (« Les eaux usées, une ressource inexploitée »), établie en coordination par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, a été organisée dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'eau.

17. Les manifestations parallèles suivantes ont été tenues: « L'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour éliminer la pauvreté en Asie et dans le Pacifique »; « Technologie et durabilité (Conférence mondiale sur le cyberspace 2017 – Destination Inde) »; « La prise en compte de la réduction des risques de catastrophe en vue de l'élimination de la pauvreté dans la région Asie-Pacifique »; « Migrations: un élément essentiel pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique »; « Les nouvelles plateformes de participation de la société civile auprès des gouvernements en vue de la réalisation du Programme 2030 »; « La prise en compte des personnes handicapées dans le développement durable – une voie d'accès inclusive à l'élimination de la pauvreté et à la promotion de la prospérité »; « La santé et les droits sexuels et reproductifs et l'égalité des sexes: un élément essentiel pour l'élimination de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique »; « La contribution de l'agriculture familiale à la réalisation des objectifs de développement durable ».

en Asie »; et « La coopération régionale dans la région Asie-Pacifique en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les pays en développement et les pays les moins avancés ». Un café de l'apprentissage ayant pour objet l'examen national volontaire a été également organisé.

18. Les manifestations préparatoires suivantes ont été tenues: le Forum Asie-Pacifique de la société civile pour le développement durable; la Conférence Asie-Pacifique: mener une action collective pour accélérer la transformation des statistiques officielles dans le cadre du Programme 2030; l'Atelier de la CESAP et de l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies en matière de durabilité sur les partenariats multipartites pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique; et l'Atelier régional préparatoire de la CESAP et du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies à l'attention des pays de la région Asie-Pacifique et des pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest en vue de l'examen national volontaire.

19. Les participants du Forum ont conclu que le présent rapport, y compris ses annexes, devrait être porté à l'attention de la Commission, à sa soixante-treizième session, et à celle des dialogues mondiaux sur le développement durable, dont notamment le prochain forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendrait à New York du 10 au 19 juillet 2017.

## Annexe I

### **Résumé du Président sur les débats du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable**

1. Le quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable avait pour thème « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans une région Asie-Pacifique en mutation ». Au cours du Forum, les membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), les organes intergouvernementaux, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, les grands groupes ainsi que les autres parties prenantes ont engagé des débats sur les perspectives régionales en matière de mise en œuvre, de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, examinant notamment en détail le thème retenu et les objectifs de développement durable 1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17, lesquels constituaient l'ensemble d'objectifs devant faire l'objet de débats lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable, en 2017. Le Forum a aussi étudié les moyens de renforcer la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région Asie-Pacifique.

#### **I. Perspectives régionales concernant le thème du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable**

2. Au cours de la session, une table ronde a permis d'engager la réflexion sur les grands problèmes en matière d'élimination de la pauvreté et de promotion d'une prospérité partagée en Asie et dans le Pacifique et sur les mesures prises pour les surmonter par les gouvernements, les organisations internationales et la société civile.

3. Le Forum a pris note de la création d'organes nationaux aux fins d'intégrer et de mettre en œuvre le Programme 2030. Il s'agissait en général d'organes interministériels et intersectoriels par nature, auxquels participaient parfois des acteurs non gouvernementaux, issus par exemple de la société civile et du monde universitaire. Il a été souligné que les stratégies et plans de développement nationaux avaient déjà été alignés sur le cadre des objectifs de développement durable, tandis que certaines délégations ont indiqué que des analyses étaient menées pour attribuer les responsabilités relatives à l'exécution des objectifs aux ministères compétents.

4. Le Forum a relevé les efforts faits pour définir des indicateurs nationaux et établir à l'échelle nationale des processus de collecte des données permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable; l'importance de l'adaptation des objectifs aux conditions locales a été soulignée, tout comme la nécessité de définir les interventions en fonction des besoins particuliers des ménages qui étaient laissés de côté. Plusieurs délégations ont mentionné le rôle important de la jeunesse et des femmes dans la promotion de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Forum a pris note des efforts déployés par deux délégations en vue de présenter les résultats de leur examen national volontaire au Forum politique de haut niveau 2017 pour le développement durable, ainsi que de ceux d'une délégation concernant l'élaboration d'une loi relative au développement durable.

5. Les organisations internationales qui ont pris la parole ont souligné que la bonne mise en œuvre des objectifs de développement durable passait par l'intégration de solutions fondées sur la nature et qu'une bonne gestion des écosystèmes contribuerait à l'élimination de la pauvreté. Les représentants de la société civile ont insisté sur les problèmes posés par les inégalités croissantes et par les choix en matière d'investissement, qui compromettaient les droits des populations locales et risquaient d'enrayer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Il a été souligné que pour ne laisser personne de côté, il était indispensable tout d'abord de respecter les droits des personnes handicapées, comme il était décrit dans la Stratégie d'Incheon visant à « Faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.

## II. Examen détaillé de l'ensemble d'objectifs de développement durable

6. Le Forum a effectué un examen détaillé de six des sept objectifs de développement durable auxquels s'intéressera en particulier le forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2017, conformément à la résolution 70/299 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial, et il a formulé en particulier des recommandations sur ce qui suit: a) les moyens de surmonter les problèmes qui freinaient les progrès; b) les actions prioritaires pour renforcer la cohérence des politiques menées en vue de mettre en œuvre le Programme – notamment en s'attachant à des points leviers clefs; c) les domaines de coopération régionale permettant de traiter les dimensions transfrontières de ces objectifs et les problèmes; et d) les innovations prometteuses (d'ordre politique, social, institutionnel, technologique ou autre) à l'échelon national.

7. Les groupes de discussion ont fait part de leurs conclusions et formulé des recommandations précises en séance plénière, un rapport ayant été présenté par les rapporteurs de chaque groupe (documents disponibles à l'adresse: [www.unescap.org/sites/default/files/pre-ods/EESCAPFSD\(4\)CRP1\\_0.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/pre-ods/EESCAPFSD(4)CRP1_0.pdf)).

8. Dans une déclaration commune, les organisations de la société civile ont appelé les États à prendre des mesures concrètes pour s'attaquer aux causes profondes et aux conséquences de la pauvreté, de l'inégalité, de la discrimination, de la violence et de l'injustice et à établir une coopération régionale à cette fin. Les tendances régionales et les obstacles systémiques non compatibles avec la réalisation des objectifs de développement durable ont été mis en évidence, parmi lesquels l'usurpation de terres; l'accroissement des dépenses militaires; les conflits territoriaux, liés aux ressources et ethniques; les violences faites aux femmes et aux filles; et le déplacement des agriculteurs et des collectivités autochtones. En outre, le rétrécissement de la sphère civile entraverait la bonne mise en œuvre des objectifs de développement durable. La cohérence des politiques était liée à celle des institutions, et le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique devrait apporter un soutien constant et permettre l'engagement de la société civile.

9. Dans leurs déclarations, les représentants des personnes handicapées et des communautés de pêcheurs ont appelé à l'action et à la coopération régionales pour un développement juste. La nécessité d'établir des cadres à l'échelle régionale et mondiale pour surmonter les obstacles et les inégalités dus au handicap, problèmes qui touchaient un sixième de la population de l'Asie et du Pacifique, a été soulignée. Il a également été appelé instamment à

promouvoir la participation, les partenariats et les actions de sensibilisation; à établir des réglementations favorables à la protection des droits et à l'accès aux ressources marines; à renforcer la cohérence des politiques à tous les niveaux; ainsi qu'à s'attaquer au vaste éventail d'activités économiques qui diminuaient les revenus des artisans-pêcheurs, marginalisaient la pêche artisanale et provoquaient des mouvements migratoires et des déplacements. L'intégration de la notion d'action fondée sur la nature appuierait l'exécution des activités et permettrait de s'attaquer aux problèmes les plus urgents, tels que la sécurité alimentaire et hydrique, les catastrophes et les changements climatiques.

### **III. Progrès à accomplir et résultats à obtenir à l'échelon national concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

10. La session a permis de mettre en évidence les points de vue nationaux des pays participant aux examens nationaux volontaires dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de réfléchir aux moyens offerts aux États membres pour surmonter les défis, notamment l'alignement des plans de développement nationaux, des programmes d'aide au développement et des mandats institutionnels par le biais de la coordination interministérielle et d'un engagement accru de tous les acteurs, ainsi que de l'apprentissage par les pairs à l'échelle régionale et des réseaux de coopération Sud-Sud.

11. Le Forum a réaffirmé l'importance de l'engagement politique envers la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'alignement des stratégies de développement nationales, des plans sous-régionaux et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement sur le Programme 2030 dans les mandats institutionnels des ministères et des institutions publiques aux niveaux national, provincial et local.

12. Le Forum a noté que l'action menée par les pays pour adapter aux conditions locales les cibles et indicateurs associés aux objectifs de développement durable, par le biais d'un processus inclusif et participatif, contribuait à favoriser l'état de droit et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la paix et la gouvernance, ainsi que la prise en compte des personnes handicapées et des populations autochtones.

13. Le Forum a souligné l'importance de la coopération régionale et sous-régionale ainsi que le rôle pivot qu'il jouait en tant qu'instance favorisant le suivi et l'examen, l'apprentissage par les pairs grâce au partage du savoir et des meilleures pratiques, ainsi que la coopération Sud-Sud.

14. Les organisations de la société civile ont recommandé de renforcer les activités de suivi et d'examen à l'échelon national en adaptant aux conditions locales les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et en faisant participer les parties prenantes et la société civile à des exercices inclusifs de collecte de données et de suivi des réalisations.

### **IV. Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des filles: un des chemins vers la réalisation des objectifs de développement durable**

15. Au cours de cette session, une table ronde a souligné le rôle catalyseur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les trois dimensions du développement durable. Il a proposé des stratégies novatrices et formulé des recommandations clefs à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

16. Le Forum a insisté sur son engagement en faveur de l'égalité des sexes, notamment s'agissant de promouvoir des politiques et plans tenant compte de la problématique hommes-femmes et de veiller à l'égalité des chances dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du leadership, de la prise de décision et de l'accès aux services de santé et à la protection sociale.

17. Le Forum a rendu compte des partenariats innovants établis et des actions concertées menées pour la prestation efficace de services en faveur des femmes à faible revenu, ainsi que des mesures prises pour éliminer les pratiques préjudiciables envers les enfants et promouvoir la citoyenneté. Une délégation a recommandé de renforcer les capacités institutionnelles et de sensibiliser davantage les responsables politiques et la société, d'intégrer l'égalité des sexes dans les cadres juridiques et politiques et de dispenser une éducation et une formation aux femmes pour mieux les préparer à l'évolution du monde du travail et à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

18. Les organisations de la société civile ont souligné que les modèles de croissance économique étaient fondés sur une discrimination systématique à l'égard des femmes au sein de la population active et s'appuyaient sur le principe du travail non rémunéré des femmes, et elles ont appelé à une véritable intégration des femmes dans tout processus décisionnel. L'accent a été mis sur le fait que l'inclusion des femmes handicapées à tous les niveaux des initiatives était essentielle si l'on voulait mettre en œuvre de manière efficace le Programme 2030. De plus, il a été souligné que le potentiel des jeunes était à exploiter pour en finir avec les normes sexospécifiques discriminatoires, notamment en répondant à leurs besoins et préoccupations clefs en matière de programmes éducatifs et sanitaires visant à faire évoluer les inégalités de genre, ainsi qu'en encourageant une participation effective de ces jeunes.

## **V. Expérience acquise et enseignements en matière d'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales**

19. Lors de cette session, les participants ont examiné le rôle important joué par les administrations locales dans l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales afin d'éliminer la pauvreté et de promouvoir la prospérité dans les villes de la région Asie-Pacifique. Un groupe de maires a souligné que les efforts fructueux en matière d'adaptation des objectifs de développement durable tenaient compte des besoins de développement locaux, étaient ancrés dans les contextes culturels, écologiques et politiques locaux et, en définitive, permettaient aux populations de s'approprier ces objectifs.

20. Une délégation a noté que les gouvernements locaux ne devraient pas seulement s'attacher à la lutte contre la pauvreté économique, mais également à l'amélioration de la qualité de vie globale en renforçant les capacités locales et en réduisant la dépendance des populations à l'égard des pouvoirs publics. Une autre délégation a noté qu'il importait d'adopter des normes de durabilité universellement acceptées pour les processus industriels et de promouvoir le recours aux échanges et à l'approvisionnement pour renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. À cet égard, les gouvernements devraient définir leurs politiques commerciales en tenant compte de la mise en œuvre de ces objectifs.

21. Les organisations de la société civile ont fait valoir qu'il incombait aux administrations locales de reconnaître que les personnes âgées et les personnes handicapées étaient, malgré leur vulnérabilité, des citoyens égaux

et productifs dont le rôle était déterminant pour le processus d'adaptation des objectifs de développement durable. Les associations des administrations locales ont réaffirmé leur volonté de renforcer les capacités de ces administrations ainsi que les partenariats multipartites en vue de l'adoption de solutions inclusives, résilientes, accessibles et durables s'inscrivant dans le cadre de ces objectifs.

## **VI. Renforcer la fourniture des moyens de mise en œuvre**

22. Lors de cette session, un groupe a appelé l'attention sur certaines des grandes difficultés auxquelles la région faisait actuellement face pour exploiter d'autres moyens de mettre en œuvre le Programme 2030, en particulier afin d'éliminer la pauvreté et d'assurer la prospérité. Les participants ont présenté certaines solutions permettant de relever ces défis et ont mis l'accent sur la nécessité de tirer parti des synergies entre différents moyens de mise en œuvre.

23. Le Forum a fait observer qu'une bonne gouvernance et un contexte économique propice étaient indispensables si l'on voulait profiter du potentiel offert par la diversité des moyens de mise en œuvre. Cette diversité présentait des synergies importantes qui devaient être exploitées au moyen de politiques nationales cohérentes. Le Forum a examiné comment les technologies de l'information et de la communication pouvaient accélérer la participation des petites et moyennes entreprises au commerce international, comment l'accroissement des investissements infrastructurels publics pouvait, de son côté, favoriser les investissements commerciaux et privés, et comment les nouvelles technologies pouvaient produire les données nécessaires au suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

24. Le Forum a reconnu qu'il importait d'intégrer la planification statistique dans la planification du développement de chaque pays et que les politiques reposant sur des informations erronées pouvaient se révéler bien plus coûteuses que les investissements consentis pour les données et les statistiques. Le Forum a noté que le renforcement des capacités statistiques et la mobilisation des parties prenantes étaient des défis majeurs pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau national, et a souligné l'importance de l'établissement d'un ordre de priorité dans les besoins de données à ce niveau et le fait que la collecte et la gestion de données ventilées de bonne qualité et pertinentes constituaient toujours un problème.

25. Une délégation a demandé à la CESAP de continuer à aider les États membres à réformer les finances publiques, y compris en matière de fiscalité et de dépenses publiques. Le Forum a souligné que la CESAP devait aider les États membres à répondre à leurs besoins de données dans l'optique du Programme 2030, en fournissant un appui technique aux efforts déployés par les pays pour améliorer leurs données et statistiques, et a prié instamment les gouvernements de faire du développement des statistiques un objectif de développement national intégré aux plans de développement nationaux et de la plus haute importance. Le Forum a recommandé que ces plans servent de plateforme pour l'identification des priorités régionales, des principaux défis et des possibilités offertes.

26. Les organisations de la société civile ont recommandé une reconnaissance plus explicite du commerce équitable, juste et participatif en tant que moyen de mise en œuvre dans la feuille de route régionale en vue de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. Elles ont également appelé, en termes de

compatibilité avec les objectifs de développement durable, à une évaluation régionale des incidences des accords commerciaux et d'investissement en vigueur sur ces objectifs, et demandé que la CESAP joue un rôle de premier plan dans ce processus et que les organisations de la société civile y participent en tant que partenaires. Les grands groupes ont préconisé une plus grande intégration des normes et droits fondamentaux du travail de l'Organisation internationale du Travail ainsi que du dialogue social dans les accords commerciaux et d'investissement. Les représentants du monde des entreprises ont réaffirmé le rôle déterminant joué par le Réseau des entreprises durables de la CESAP qui constituait pour la Commission un moyen important de mobiliser activement les entreprises dans la promotion d'une croissance écologiquement durable et socialement inclusive dans la région Asie-Pacifique, et ont apporté leur soutien au Forum Asie-Pacifique des entreprises en tant que plateforme d'élaboration de stratégies en vue de la promotion de partenariats public-privé permettant de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

## **VII. Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et mandat du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable**

27. Le Forum était saisi du projet de feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et du projet de mandat du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

28. Le Forum s'est félicité des efforts déployés en matière d'inclusion et de collaboration dans le contexte de l'élaboration de la feuille de route et a remercié le secrétariat pour l'appui apporté à ce processus.

29. Le Forum a reconnu que la feuille de route était un document évolutif qui servait à orienter la coopération menée et l'appui fourni à l'échelon régional dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

30. Les organisations de la société civile ont reconnu l'intérêt et les avantages présentés par la feuille de route pour les pays en développement et les pays les moins avancés, tout en appelant à une large participation des parties prenantes à sa mise en œuvre, et ont formulé plusieurs propositions pour les versions futures du document afin de promouvoir un développement juste et de garantir l'inclusion de tous les groupes marginalisés.

## Annexe II

### Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

#### A. Objectifs et orientations

1. La mise en œuvre des objectifs de développement durable requiert des efforts de coopération aux niveaux national, régional et international. L'objectif de cette feuille de route régionale est de faciliter la coopération à l'échelon régional, avec l'appui du secrétariat et des autres entités des Nations Unies au moyen du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, selon qu'il convient.

2. La feuille de route met en particulier l'accent sur l'appui apporté à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par les pays en développement, notamment par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays en situation de conflit ou qui sortent d'un conflit, et les autres pays ayant des besoins particuliers.

3. La feuille de route conserve l'universalité et le caractère transformateur du Programme 2030 et tient compte des différences nationales et régionales en matière de réalités, de capacités et de niveaux de développement, tout en respectant les stratégies nationales de développement, l'espace politique et les priorités des États membres, sans déroger aux règles et aux engagements internationaux pertinents ni ajouter de nouveaux engagements ou d'obligations de comptes rendus supplémentaires ou d'exigences dans ce domaine pour les gouvernements ou de nouveaux mécanismes, comme demandé par les États membres au troisième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable<sup>a</sup>.

4. Conformément au Programme 2030, l'objectif de la feuille de route est de promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable par la coopération régionale dans un ensemble de domaines prioritaires qui contribuent à la poursuite efficace du développement durable par les États membres.

5. La feuille de route vise également à faire de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes une question centrale du programme politique régional, afin de renforcer le rôle des femmes dans la conduite des affaires et aux postes de prise de décision dans tous les domaines de la société<sup>b</sup>.

6. La feuille de route reconnaît également que le développement durable doit être fondé sur des sociétés pacifiques et inclusives, luttant contre les inégalités et s'appuyant sur une bonne gouvernance. La qualité de la gouvernance et l'efficacité des institutions publiques sont des éléments essentiels qui contribuent au processus du développement durable.

7. Les résultats escomptés de la feuille de route sont les suivants: a) une coopération régionale renforcée dans les domaines prioritaires déterminés par les États membres; b) la fourniture aux États membres d'un appui continu, plus efficace et mieux coordonné par le secrétariat, les fonds des Nations

---

<sup>a</sup> Voir E/ESCAP/FSD(3)/4, par. 16 A. b).

<sup>b</sup> Formulation inspirée du document E/ESCAP/CSD(4)/4, par. 2 b).

Unies, les programmes et organismes spécialisés ainsi que les organisations régionales au moyen du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique; et c) un partage plus efficace des connaissances entre les pays.

8. Cette feuille de route résulte des décisions du deuxième et du troisième Forums Asie-Pacifique pour le développement durable. Elle s'adresse aux membres et membres associés de la CESAP et recense les possibilités de coopération au niveau régional, selon l'ensemble des principes réaffirmés et convenus dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, comme il a été prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/1 – dans laquelle il est reconnu l'importance des dimensions régionale et sous-régionale, de l'intégration économique et de l'interconnectivité en matière de développement durable à l'échelon régional – et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement.

9. La feuille de route régionale comporte des domaines de coopération prioritaires qui pourraient être appuyés grâce à l'expertise et aux ressources existantes du secrétariat, en faisant fond sur la contribution des États membres et sur le programme de travail ainsi que le cadre stratégique. La feuille de route régionale s'appuie également sur les groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et, au niveau national, sur la contribution du Groupe des Nations Unies pour le développement. L'appareil de conférence de la CESAP et les activités qu'elle mène actuellement, ainsi que celles des organisations membres du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, seront pleinement mis à contribution afin d'éviter les duplications inutiles et d'accroître l'efficacité.

## **B. Domaines de coopération prioritaires**

10. La coopération régionale et sous-régionale dans des domaines particuliers peut soutenir et renforcer l'efficacité des mécanismes nationaux. Les moyens de mise en œuvre – notamment concernant les questions de financement, de technologie, de renforcement des capacités, de commerce et systémiques – sont essentiels pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les discussions menées et les activités de coopération entreprises à l'échelon régional, notamment au moyen d'organisations régionales et sous-régionales<sup>c</sup>, peuvent faciliter l'accès aux travaux normatifs; appuyer le renforcement des capacités, la coopération technique et le partage des bonnes pratiques et des approches locales, notamment entre les pays qui présentent des caractéristiques similaires (tels que les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement ou les pays à revenu intermédiaire); et contribuer à l'accès des États membres aux moyens de mise en œuvre et aux efforts destinés à renforcer les partenariats régionaux et mondiaux en matière de développement durable. De même, les externalités et les effets d'entraînement de nombreux objectifs de développement durable ouvrent des possibilités quant aux approches adoptées et à la participation observée à l'échelon régional. Les domaines thématiques de coopération figurant dans cette feuille de route ont été choisis en raison de leur impact multisectoriel sur le développement durable.

<sup>c</sup> Dont l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Organisation de coopération économique, l'Union économique eurasienne, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et les organisations sous-régionales du Pacifique.

11. Les possibilités de coopération régionale, y compris en tirant parti des organisations régionales et sous-régionales, prennent comme base les questions soulevées par les États membres dans le cadre de l'appareil de conférence de la Commission.

12. Les États membres ont défini les domaines de coopération prioritaires présentés ci-après, en mettant en particulier l'accent sur les moyens pratiques de mise en œuvre permettant de réaliser les objectifs de développement durable.

## **1. Moyens de mise en œuvre et partenariat**

### **a) Données et statistiques**

#### *Situation actuelle*

13. L'accès à des données et à des statistiques de haute qualité ainsi que leur disponibilité sont essentiels pour mesurer et réaliser les objectifs de développement durable. Toutefois, les données régionales ne sont disponibles que pour environ la moitié des indicateurs définis pour le cadre de suivi mondial. La nature multidimensionnelle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 exige des statistiques intégrées et ventilées qui puissent appuyer la planification et les analyses dans le cadre des piliers de développement économique, social et environnemental, l'accent étant mis en particulier sur les besoins des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Les données et les statistiques devraient également permettre de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté, et la disponibilité des données ventilées devrait être accrue comme l'exigent les indicateurs des objectifs de développement durable. Afin de répondre à de telles exigences, il convient de renforcer les capacités statistiques nationales permettant de fournir aux utilisateurs des données ventilées qui soient de haute qualité, accessibles, obtenues en temps opportun et fiables, et de développer la capacité des gouvernements concernant notamment l'utilisation des données et des statistiques en vue de l'élaboration de politiques s'appuyant sur des données probantes ainsi que du suivi et de l'examen exigés en la matière. Les systèmes statistiques nationaux doivent donc être renforcés pour fournir les données statistiques nécessaires au suivi des progrès, à l'analyse intégrée des politiques et à la mise en œuvre efficace du Programme 2030.

#### *Possibilités de coopération régionale*

14. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

a) Faire valoir la nécessité de systèmes statistiques nationaux pour répondre aux besoins des utilisateurs qui résultent du Programme 2030, et la nécessité d'encourager des investissements dans les systèmes statistiques nationaux qui permettent de satisfaire de manière adéquate aux exigences statistiques et d'appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable selon qu'il convient;

b) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies continues, complètes et systémiques pour l'établissement des statistiques, y compris les statistiques pour le Programme 2030;

c) Fournir un appui au renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux et promouvoir les efforts en ce sens pour accroître la disponibilité de données de haute qualité, accessibles, en temps opportun, fiables et ventilées, notamment pour établir des cadres de mesure intégrés pour les statistiques relatives aux objectifs de développement durable qui incorporent les données issues de multiples sources, y compris les mégadonnées, d'une manière homogène et cohérente afin de contribuer à l'analyse intégrée des questions de développement durable;

d) Organiser les processus opérationnels des systèmes statistiques nationaux et moderniser les outils pour une qualité, une efficacité et une efficacité renforcées de la gestion et de l'échange des informations statistiques;

e) Développer les compétences des effectifs et la gestion des systèmes statistiques nationaux, y compris des producteurs de données pertinents, pour renforcer la capacité des ressources humaines en vue de générer les produits et services statistiques nécessaires au suivi des plans de développements nationaux et du Programme 2030.

## **b) Technologie**

### *Situation actuelle*

15. La science, la technologie et l'innovation peuvent jouer un rôle essentiel pour contribuer au développement durable et stimuler la croissance et la productivité. La région Asie-Pacifique se caractérise par de grandes disparités entre les pays: alors que beaucoup de pays se situent dans le dernier quartile de l'indice mondial de l'innovation, un certain nombre d'États membres sont des chefs de file en matière de science, de technologie et d'innovation, représentant près de 45 % des dépenses mondiales en matière de recherche et de développement. Le défi à relever consiste à combler ces lacunes et à réduire la fracture numérique, pour permettre aux États membres, en particulier les pays ayant des besoins particuliers, de tirer parti des technologies et de promouvoir un environnement propice à l'innovation. Étant donné les orientations proposées par le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation et les activités en cours dans le cadre des plateformes de la CESAP concernées, l'utilisation des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable peut être promue comme il est indiqué ci-après.

### *Possibilités de coopération régionale*

16. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

a) Faciliter le partage des pratiques optimales et du renforcement des capacités entre les pays membres par le développement de l'entreprise sociale, des marchés d'investissement porteurs d'impact et des technologies de l'information et de la communication à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable;

b) Établir un lien entre les besoins régionaux et l'expérience acquise par les organisations internationales, régionales et sous-régionales en tant que passerelle pour favoriser la coopération en matière d'accès aux technologies, au savoir-faire et aux actions communes si nécessaire;

c) Promouvoir les partenariats publics, public-privé et avec la société civile, selon qu'il convient, afin de mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique<sup>d</sup>.

<sup>d</sup> Voir la résolution 72/12 de la Commission.

## c) **Financement**

### *Situation actuelle*

17. La poursuite efficace des objectifs de développement durable exige un financement stable, tourné vers l'avenir et à long terme. Toutefois, les ressources financières disponibles ne sont pas distribuées de manière appropriée ou sont insuffisantes pour concrétiser les ambitions du Programme 2030. En 2014, les pays en développement de la région Asie-Pacifique ont mobilisé 17,6 % de leur produit intérieur brut sous forme de recettes fiscales, ce qui correspond seulement à la moitié de la moyenne enregistrée dans l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Étant donné que ces niveaux de financement public ne suffisent pas pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, il est important d'améliorer le taux de prélèvements obligatoires tout en reconnaissant le rôle de la coopération entre les pays de la région en matière de partage des bonnes pratiques. Les marchés financiers de la région ne sont pas non plus assez développés pour transformer l'épargne régionale en investissements productifs permettant de répondre aux besoins en matière de développement durable. Outre l'absence de processus d'intermédiation financière efficaces à des fins de développement, les banques des pays en développement de la région assurent plus des deux tiers de l'ensemble du crédit financier, alors que les pays développés en mobilisent jusqu'à 80 % au moyen d'une diversité de véhicules financiers, tels qu'obligations et actions. En matière d'inclusion financière, plus de 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès aux services bancaires dans la région Asie-Pacifique. D'importantes mesures d'ajustement s'imposent concernant à la fois la réorientation des ressources disponibles et l'identification d'autres sources de financement. Des partenariats public-privé bilatéraux ou multilatéraux favorisant la mobilisation de ressources financières sont également nécessaires, non seulement pour le développement des infrastructures mais aussi pour d'autres secteurs, comme l'éducation et la santé, notamment par le partage des connaissances sur les bonnes pratiques.

### *Possibilités de coopération régionale*

18. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

- a) Poursuivre les initiatives liées aux activités de recherche et d'analyse ainsi qu'à l'établissement d'un consensus dans le domaine du financement pour le développement afin de renforcer les connaissances régionales quant au financement des infrastructures, y compris au moyen de partenariats public-privé;
- b) Assurer un renforcement des capacités permettant de canaliser le financement vers les questions de développement dans des domaines tels que la mobilisation des ressources intérieures<sup>e</sup>;
- c) Développer la capacité de mobilisation de ressources intérieures et internationales;
- d) Renforcer les partenariats au service d'une coopération de développement efficace;
- e) Promouvoir l'inclusion financière.

<sup>e</sup> Voir la résolution 72/6, par. 7 d) de la Commission.

**d) Cohérence des politiques***Situation actuelle*

19. En Asie et dans le Pacifique, des niveaux élevés de croissance économique ont permis à de nombreuses personnes de sortir de la pauvreté. Toutefois, si la région veut conserver le niveau de croissance nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable et au renforcement de la résilience, elle doit adopter une trajectoire de croissance s'appuyant sur une meilleure utilisation des ressources et mieux à même de répondre aux besoins des générations actuelles et futures. La réussite de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dépendra nécessairement de la cohérence des politiques, de méthodes intégrées et de l'abandon des politiques et des investissements axés sur un secteur unique, ce qui supposera une approche faisant appel à tous les secteurs du gouvernement et favorisant l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. La coopération régionale sera essentielle pour optimiser les possibilités de création de synergies entre les dimensions économique, sociale et environnementale et pour éviter les risques susceptibles d'être encourus par les précurseurs et tenant à la compétitivité économique à court terme.

*Possibilités de coopération régionale*

20. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

- a) Élaborer des approches, des modèles et des outils intégrés<sup>e</sup> concernant l'espace politique et la direction de chaque pays afin d'établir et de mettre en œuvre des politiques de développement durable et de lutte contre la pauvreté;
- b) Appuyer les solutions régionales en matière de priorisation des interventions liées aux objectifs de développement durable par l'élaboration d'outils, de méthodologies et d'approches en matière de politiques;
- c) Favoriser les politiques intégrées fondées sur des approches et des méthodes systémiques;
- d) Promouvoir l'évaluation et la quantification des avantages tirés des mesures politiques adoptées afin de mettre en œuvre des objectifs et des cibles interdépendants.

**e) Partenariats Nord-Sud, Sud-Sud, internationaux et régionaux***Situation actuelle*

21. La mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 exigera des partenariats et le déploiement de nouvelles solutions entre les pays et à l'échelle des sous-régions. Les pays de la région Asie-Pacifique pourraient tirer parti de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire ainsi que du partage des bonnes pratiques et des approches locales.

*Possibilités de coopération régionale*

22. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

- a) Renforcer les capacités dans les pays en développement, y compris par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire<sup>f</sup>;
- b) Partager les bonnes pratiques par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire<sup>g</sup>, y compris dans le cadre des plateformes régionales telles que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable;
- c) Promouvoir et améliorer les pratiques optimales<sup>h</sup>.

## 2. Questions thématiques

### a) Ne laisser personne de côté (développement social)

*Situation actuelle*

23. Malgré une croissance économique forte et persistante ainsi que des progrès importants accomplis dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités subsistent dans la région Asie-Pacifique et, dans certains cas, se sont creusées. Les écarts croissants de revenu et de richesse, ainsi que l'inégalité face aux possibilités offertes, pénalisent les femmes et les groupes vulnérables. À l'heure actuelle, jusqu'à 70 % de la population est privée d'un accès fiable à des services de soins de santé de qualité et d'un coût abordable, et moins d'un tiers de la population en âge de travailler a droit à une pension dans de nombreux pays de la région. Le taux d'activité des femmes demeure faible, puisqu'il se situe à 48 %. Seules 30 % du total des personnes handicapées ont un revenu de subsistance suffisant.

*Possibilités de coopération régionale*

24. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

- a) Promouvoir les études analytiques et la défense des politiques pour lutter contre les inégalités, réduire la pauvreté et renforcer la protection sociale, y compris pour les personnes handicapées, afin d'accroître la résilience socioéconomique<sup>i</sup>;
- b) Poursuivre les dialogues régionaux et sous-régionaux engagés pour appuyer les politiques, stratégies et programmes multisectoriels destinés à mettre en œuvre le Programme 2030, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes<sup>j</sup>;
- c) Faire face au chômage et au sous-emploi des jeunes, y compris en rapprochant les connaissances et compétences des jeunes des besoins du marché du travail<sup>k</sup>;

<sup>f</sup> Voir la résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>g</sup> Voir la résolution 72/6, par. 8 de la Commission.

<sup>h</sup> Voir la résolution 70/222 de l'Assemblée générale.

<sup>i</sup> Voir E/ESCAP/CSD(4)/4 et la résolution 67/8 de la Commission.

<sup>j</sup> Voir la résolution 71/13 de la Commission.

<sup>k</sup> Voir E/ESCAP/CSD(4)/4.

- d) Faciliter le dialogue régional et sous-régional sur les politiques visant à traiter le problème du vieillissement de la population<sup>l</sup>;
- e) Mettre en œuvre la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique<sup>m</sup>;
- f) Établir des relations plus étroites entre migrations internationales et développement, y compris par une gestion plus efficace des migrations<sup>k</sup>.

## b) Réduction des risques de catastrophe et résilience

### *Situation actuelle*

25. Depuis 2005, la région Asie-Pacifique a enregistré en matière de catastrophes près de 60 % du total des décès dans le monde, 80 % des personnes touchées par ces phénomènes et 45 % du total des dommages économiques. À l'heure actuelle, plus de 500 millions de pauvres sont exposés à des risques de catastrophe moyens ou élevés<sup>n</sup>. Les catastrophes de la région deviennent plus complexes, tendant souvent à concerner de multiples pays, et ont des répercussions en cascade. Nombre de ces catastrophes ont une nature transfrontalière, telles que les inondations, le phénomène El Niño, les sécheresses, les cyclones tropicaux, les tremblements de terre, les tsunamis et les tempêtes de sable et de poussière. Par exemple, le phénomène El Niño de 2015-2016 a touché des zones entières de la région Asie-Pacifique, y compris l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique. Une coopération régionale renforcée est possible concernant certains risques comme les inondations transfrontalières des bassins fluviaux, les crues soudaines, les vidanges brutales de lacs glaciaires et les glissements de terrain.

### *Possibilités de coopération régionale*

26. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

- a) Promouvoir le déploiement efficace d'efforts régionaux et sous-régionaux pour renforcer la modélisation, l'évaluation, la cartographie, le suivi des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte rapide multirisques en matière de catastrophes communes et transfrontalières<sup>o</sup>;
- b) Faciliter le dialogue et la coopération au niveau régional en matière d'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les activités de développement concernées;
- c) Maximiser l'efficacité des mécanismes de coopération régionale existants, y compris le Groupe d'experts de l'Organisation météorologique mondiale et de la CESAP sur les cyclones tropicaux et le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses;
- d) Améliorer les analyses pour développer les connaissances régionales sur les risques de catastrophe et la résilience aux catastrophes, promouvoir la large diffusion de ces connaissances, recenser les défis à

<sup>l</sup> Voir la résolution 2015/5 du Conseil économique et social et la résolution 70/164 de l'Assemblée générale.

<sup>m</sup> Voir la résolution 69/13 de la Commission.

<sup>n</sup> *Disasters without Borders: Regional Resilience for Sustainable Development – Asia-Pacific Disaster Report 2015* (ST/ESCAP/2730).

<sup>o</sup> Voir la résolution 71/12 de la Commission.

relever et les possibilités offertes en matière de partage des données et jeter les bases analytiques de la coopération régionale<sup>p</sup>;

e) Promouvoir le renforcement des capacités concernant la résilience aux changements climatiques, y compris la réduction des risques de catastrophe liés au climat, par l'instauration de dialogues et le partage des données d'expérience et de l'information<sup>q</sup>;

f) Concevoir et mettre en œuvre une gestion globale et participative des risques de catastrophe à tous les niveaux, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe tenue en 2016 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030;

g) Promouvoir une approche axée sur le principe « reconstruire en mieux » en matière de redressement, de remise en état et de reconstruction, ainsi que la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), y compris les Principes de Bangkok, en vue d'assurer une coopération, une cohérence et une intégration plus systématiques entre la gestion des risques de catastrophe et la gestion des risques sanitaires<sup>r</sup>.

### c) **Changements climatiques**

#### *Situation actuelle*

27. Les changements climatiques constituent déjà une réalité bien ancrée dans la région Asie-Pacifique. Des températures plus élevées, la montée du niveau de la mer et la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques devraient avoir une incidence majeure sur la région, augmentant les risques auxquels sont exposés les économies ainsi que le capital naturel et physique, et accroissant potentiellement les problèmes de développement, notamment en matière de pauvreté, de nourriture, de sûreté énergétique et de santé. Les changements climatiques à venir dans la région pourraient aggraver et multiplier les inondations côtières, intensifier l'érosion, la salinisation, les incendies, les fortes précipitations et les sécheresses. Les changements climatiques représentent une menace à long terme pour les générations futures, et étant donné l'importance de la croissance passée des émissions de gaz à effet de serre dans la région et la possibilité d'une accélération de cette croissance dans un avenir prochain, il est essentiel que les pays de la région Asie-Pacifique prennent des mesures énergiques en faveur du passage vers des économies plus efficaces et à faible intensité de carbone pour éviter les pires retombées des changements climatiques. Une étude récente de la Banque mondiale a estimé qu'en l'absence de mesures supplémentaires d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques, ces derniers pourraient condamner plus de 100 millions de personnes à la pauvreté extrême d'ici à 2030 et le plus grand nombre d'entre eux dans la région

<sup>p</sup> Voir E/ESCAP/CDR(4)/6.

<sup>q</sup> Voir la résolution 72/8 de la Commission.

<sup>r</sup> D'après les par. 68 et 69 du document A/71/230, et la priorité 2 f) du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), adopté à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe tenue en 2016 (document disponible à l'adresse: [www.ndmindia.nic.in/AsiaRegionalPlan.pdf](http://www.ndmindia.nic.in/AsiaRegionalPlan.pdf)).

Asie-Pacifique<sup>s</sup>. Il est nécessaire d'accroître le financement de l'action climatique et de renforcer les capacités des pays de la région à y accéder.

*Possibilités de coopération régionale*

28. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

a) Favoriser le renforcement des capacités dans le cadre des mesures de lutte contre les changements climatiques par un dialogue politique et le partage des données d'expérience et de l'information en ayant recours aux institutions, forums et plateformes existants;

b) Encourager le renforcement des capacités des États membres en matière de changements climatiques, de résilience aux changements climatiques, et notamment de réduction des risques de catastrophe liés aux changements climatiques.

**d) Gestion des ressources naturelles**

*Situation actuelle*

29. Comme les moyens d'existence, la nutrition et les opportunités économiques de l'humanité dépendent de l'utilisation des ressources terrestres et marines et des écosystèmes de notre planète, la poursuite de la survie et de la prospérité de la région Asie-Pacifique dépend de la manière viable dont ces ressources seront gérées. La région consomme plus de la moitié des ressources naturelles du monde, parallèlement à des taux de plus en plus élevés d'utilisation absolue des ressources et à une consommation croissante des ressources par personne. Cette combinaison exerce une pression sur le milieu naturel et augmente les possibilités de dommages irréversibles causés à l'environnement, ce qui est lourd de conséquences sociales et économiques directes. Dans le même temps, d'énormes possibilités sont offertes d'améliorer l'efficacité des ressources des économies dans les pays de la région, dans la mesure où il existe de grandes variations entre les pays en termes d'efficacité de l'utilisation des ressources. Par exemple, les pays en développement de la région Asie-Pacifique consomment cinq fois plus de ressources par dollar de produit intérieur brut que le reste du monde, et 10 fois plus que les pays industrialisés dans la région.

*Possibilités de coopération régionale*

30. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

a) Promouvoir des politiques et stratégies favorisant l'efficacité des ressources et les technologies respectueuses de l'environnement;

b) Partager les données d'expérience et coopérer en matière de gestion des ressources naturelles, y compris des océans et des mers, en vue d'accroître la sécurité alimentaire, en préservant l'environnement, en protégeant la biodiversité et en renforçant le bien-être de la collectivité;

<sup>s</sup> Banque mondiale. « Rapid, climate-informed development needed to keep climate change from pushing more than 100 million people into poverty by 2030 ». 8 novembre 2015. Document disponible à l'adresse: [www.worldbank.org/en/news/feature/2015/11/08/rapid-climate-informed-development-needed-to-keep-climate-change-from-pushing-more-than-100-million-people-into-poverty-by-2030](http://www.worldbank.org/en/news/feature/2015/11/08/rapid-climate-informed-development-needed-to-keep-climate-change-from-pushing-more-than-100-million-people-into-poverty-by-2030).

c) Concevoir et partager des pratiques optimales liées à l'accroissement de la productivité agricole, à l'agriculture durable, à la sécurité alimentaire et au bien-être rural tout en réduisant les incidences négatives sur l'environnement et la dégradation de l'écosystème;

e) **Connectivité pour le Programme 2030**

*Situation actuelle*

31. Si le commerce a été un moteur essentiel de la croissance et du développement, on reconnaît de plus en plus la nécessité de le rendre plus inclusif et de veiller à ce que ses avantages soient plus largement répartis. Le développement des transports s'est axé sur la route et n'a pas optimisé les avantages comparatifs de chaque mode de transport du point de vue des trois dimensions du développement durable, alors que le transport reste un des principaux facteurs de croissance. Le transport représente certes le deuxième plus grand producteur d'émissions de dioxyde de carbone dans le monde, mais ce secteur a les moyens de contribuer considérablement au développement durable en optimisant les avantages comparatifs des divers modes de transport en termes d'environnement et de société. Si l'accès à l'Internet est important dans l'ensemble de la région, on constate aussi un fossé numérique de plus en plus large. Les améliorations apportées en matière de connectivité régionale dans les domaines des transports, des technologies de l'information et de la communication et du commerce dynamiseront la croissance économique et revêtent une grande importance dans la réalisation du développement durable.

*Possibilités de coopération régionale*

32. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

a) Élargir et intégrer le réseau de la Route d'Asie, le réseau du Chemin de fer transasiatique et le réseau des ports secs pour permettre une intégration modale et une expansion de la connectivité maximales dans les zones rurales; développer et intégrer la connectivité maritime et instaurer des cadres de facilitation des transports au niveau régional<sup>t</sup> et d'autres normes techniques afin de rendre opérationnelle la connectivité de transport; élaborer des normes régionales, y compris concernant l'harmonisation des normes techniques de l'infrastructure de transport, l'indice de transport urbain durable, les objectifs, cibles et indicateurs de sécurité routière régionaux ainsi que les manuels de sécurité routière;

b) Mettre en œuvre l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information<sup>u</sup>;

c) Favoriser le commerce sans papier et le commerce électronique et examiner les approches actuelles de l'intégration régionale afin d'améliorer leur efficacité, en particulier pour simplifier et harmoniser les règlements et procédures commerciaux et connexes afin de rendre les avantages du commerce accessibles à tous<sup>v</sup>.

<sup>t</sup> Voir le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux et le Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux.

<sup>u</sup> Voir E/ESCAP/CICTSTI(1)/10.

<sup>v</sup> Voir les résolutions 68/3 et 72/4 de la Commission.

## f) **Énergie**

### *Situation actuelle*

33. Près d'un demi-milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité en Asie et dans le Pacifique. Plus de 80 % des pays de la région ont pour objectifs d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accroître la part des énergies renouvelables dans la région. Outre leur contribution en matière de réponse aux besoins énergétiques, les sources d'énergie renouvelables bénéficient d'un nouvel élan lié au programme relatif aux changements climatiques. Si la région a produit et fourni la plupart des technologies des énergies renouvelables dans le monde, la tendance générale dans la région est à la diversification du bouquet énergétique intérieur, selon le contexte national et sous-régional. Étant donné la répartition inégale des ressources énergétiques dans la région Asie-Pacifique et la nécessité d'une transition du secteur de l'énergie vers la réalisation de l'objectif de développement durable 7, il est possible de mener une action régionale coordonnée pour mener à terme et au mieux le déploiement et l'utilisation des ressources énergétiques en s'appuyant sur une connectivité renforcée ainsi que sur des activités de coopération et d'intégration économiques.

### *Possibilités de coopération régionale*

34. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

a) Assurer un appui aux travaux du Forum Asie-Pacifique de l'énergie et s'inscrivant dans d'autres missions régionales ainsi qu'aux cibles de l'objectif de développement durable 7;

b) Promouvoir les dialogues politiques et le réseautage entre les États membres pour élaborer un cadre de coopération régional permettant de renforcer la sûreté énergétique, en vue de favoriser une plus grande utilisation des ressources énergétiques durables, y compris concernant l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes et à un coût abordable; l'efficacité énergétique; les technologies plus perfectionnées et moins polluantes de production d'énergie à partir de carburants fossiles; et les énergies renouvelables ainsi que la connectivité énergétique, en particulier en matière de commerce transfrontalier de l'électricité<sup>w</sup>;

c) Déterminer des approches complémentaires pour des solutions énergétiques à petite échelle, y compris dans les régions de taille réduite ou reculées;

d) Contribuer à l'élaboration des stratégies destinées à réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international en matière d'énergie.

## C. **Mise en œuvre**

35. Comme il est noté dans le troisième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable<sup>x</sup>, le secrétariat facilitera la coopération entre les membres et membres associés de la CESAP dans le cadre de la feuille de route régionale, y compris par les moyens suivants:

<sup>w</sup> Voir E/ESCAP/CE(1)/8.

<sup>x</sup> E/ESCAP/FSD(3)/4, par. 16 A. d).

a) Promouvoir la participation multipartite en favorisant l'apport de contributions et de vues par les diverses parties prenantes, selon qu'il convient;

b) Mobiliser l'appui, entre autres sources, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en tirant parti du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et de ses groupes de travail thématiques afin de jouer un rôle actif;

c) Procéder, en consultation avec les États membres, à une évaluation des besoins et à une analyse des lacunes durant 2017, si nécessaire, y compris à une cartographie des pays qui ont besoin d'un appui dans certains domaines.

36. Les domaines de coopération prioritaires mentionnés ci-dessus bénéficieront des moyens de l'appareil de conférence de la Commission, ainsi que de l'expertise dont témoignent les sous-programmes de la CESAP, les instituts régionaux et les groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique. La coopération dans ces domaines prioritaires vise également à permettre aux États membres et au secrétariat de contextualiser les engagements mondiaux et les priorités nationales afin d'harmoniser les conditions sociales et économiques dynamiques dans la région.

37. Les activités de coopération seront menées en coordination avec les organisations régionales et sous-régionales pour faire en sorte que ces activités contribuent aux priorités sous-régionales, y compris les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et la Vision de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025.

38. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable est convoqué chaque année en tant que plateforme intergouvernementale inclusive, en préparation du forum politique de haut niveau pour le développement durable, et sera l'occasion d'un dialogue sur la feuille de route et de son examen. Les domaines de coopération prioritaires figurant dans cette feuille de route sont flexibles par nature et sont sujets à examen et à révision. Les phases de l'examen de la feuille de route régionale pourront s'aligner par le biais du Forum sur le cycle quadriennal du forum politique de haut niveau pour le développement durable. La relation entre le Forum et la feuille de route sera définie en détail en fonction de l'accord conclu entre les États membres sur la forme et la fonction du Forum.

#### **D. Suivre les progrès de la feuille de route régionale au moyen du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable**

39. Les examens des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route régionale auront lieu chaque année au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, par rapport au cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable convenu à l'échelon mondial. Ce processus n'exigera l'établissement d'aucun rapport supplémentaire de la part des États membres et sera mené dans les limites des ressources disponibles.

40. Le processus d'examen pourra inclure les États membres et autres parties prenantes pertinentes, selon qu'il convient.

## Annexe III

### Mandat du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

#### A. Fonctions générales

1. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable est une instance intergouvernementale inclusive qui se réunit chaque année. Il appuie les préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable dans le cadre du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

2. Le Forum constituera une plateforme régionale pour:

a) Aider les pays, notamment les pays ayant des besoins particuliers, y compris par le renforcement de leurs capacités de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

b) Présenter un point de vue régional sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en identifiant les tendances régionales, ainsi qu'en unifiant et en mettant en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés, compte tenu des contributions des autres organismes du système des Nations Unies au niveau régional, des autres organisations régionales et sous-régionales et des parties prenantes concernées;

c) Appuyer le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable au niveau régional par les moyens suivants: évaluer les progrès réalisés et offrir des possibilités d'apprentissage par les pairs concernant le thème et les objectifs qui seront examinés lors du forum politique de haut niveau; contribuer à la présentation des examens nationaux volontaires; et procéder à un examen périodique des progrès de la feuille de route en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.

3. Ces fonctions bénéficient de l'appui interinstitutions, y compris par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies pour la région de l'Asie et du Pacifique.

#### B. Conduite du Forum

4. Partie intégrante de l'appareil de conférence de la Commission, le Forum sera convoqué chaque année en tant qu'instance intergouvernementale inclusive avant le forum politique de haut niveau. Le thème du Forum devrait s'inscrire dans la ligne de celui du forum politique de haut niveau, et l'ensemble des objectifs à examiner de manière approfondie devrait être identique à l'ensemble des objectifs du forum politique de haut niveau.

5. Le Forum n'anticipera pas sur les décisions du forum politique de haut niveau ni ne préjugera de ces dernières, n'alourdira pas la charge représentée par l'établissement de rapports pour les États membres ni n'augmentera le budget ordinaire de la Commission au-delà du niveau ayant déjà été approuvé par l'Assemblée générale.

6. Le format actuel, y compris l'élection du Bureau pour chaque session, pourrait être maintenu et offrir un espace à la participation multipartite en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en consultation, selon qu'il convient, avec les États membres.

7. Les résultats du Forum se présenteront sous la forme d'un rapport assorti d'un résumé du président figurant en annexe.
8. Le Forum pourra tenir compte des points de vue sous-régionaux sur les thèmes dont il traite. Des réunions préparatoires de parties prenantes pourront être convoquées, dans les limites des ressources existantes.
9. Le Forum, y compris la participation des parties prenantes, sera conduit conformément au Règlement intérieur de la Commission ainsi qu'aux modalités du Forum politique de haut niveau sous les auspices du Conseil économique et social, tant qu'aucune incompatibilité n'aura été constatée entre eux.
10. Durant chaque session, un membre du Bureau de la session précédente pourra faire rapport sur les discussions tenues lors du forum politique de haut niveau réuni dans l'intervalle et sur les conclusions de la précédente session du forum.
11. Le Forum sera conduit de manière à éviter tout double emploi avec les autres plateformes et forums régionaux; dans un souci d'efficacité et selon qu'il convient, le Forum sera convoqué en coordination ou en collaboration avec d'autres forums et plateformes.

### **C. Relations du Forum avec l'appareil de conférence de la Commission**

12. Le rapport du Forum tel que défini au paragraphe 7 sera porté à l'attention de la Commission à sa session suivante par le Président ou le Vice-Président du Forum.
13. Le Forum pourra recevoir des contributions des comités subsidiaires de la Commission ainsi que des autres parties prenantes concernées.
14. Le Forum pourra bénéficier des conseils fournis par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission en tant que moyen de consultation des États membres entre les sessions du Forum.
15. Les années où le forum politique de haut niveau se réunit sous les auspices de l'Assemblée générale sous forme de sommet, ce qui est le cas tous les quatre ans, le Forum pourra se tenir parallèlement à la session de la Commission en avril/mai, et la Commission et le Forum partageront le même thème, selon qu'il convient. Les années où le forum politique de haut niveau se réunit sous les auspices du Conseil économique et social, le Forum se réunira au plus haut niveau technique.
16. Si les États membres en font la demande, le mandat du Forum pourra être révisé sur recommandation du Forum et après approbation de la Commission, en tenant compte des nouvelles contributions du forum politique de haut niveau et sur la base de l'examen périodique mené par les États membres.